



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45539</b>	De <b>M. Jean-Christophe Lagarde</b> ( UDI et Indépendants - Seine-Saint-Denis )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances et relance		<b>Ministère attributaire</b> > Comptes publics
<b>Rubrique</b> > retraites : généralités	<b>Tête d'analyse</b> > Indexation des pensions de retraite	<b>Analyse</b> > Indexation des pensions de retraite.
Question publiée au JO le : <b>17/05/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur l'indexation des pensions de retraite sur l'inflation. Comme le prévoit la loi, les pensions de retraite sont censées être indexées sur l'inflation, avec une revalorisation annuelle au 1er janvier. Cependant, cette revalorisation a été régulièrement contournée. Ainsi, les retraités font face à un mouvement de sous-indexation de leurs pensions depuis plusieurs années. En 2019 par exemple, le Gouvernement avait ainsi décidé de ne les revaloriser que de 0,3 %, alors même que l'inflation s'élevait à 1,8 %. Il souhaite obtenir un récapitulatif des revalorisations annuelles et du niveau d'inflation constaté sur les dix dernières années.